



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire et la Federation of American Women's Clubs Overseas (FAWCO), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Mesures de protection sociale adaptées aux enfants dont la mise en œuvre est assurée par des migrants ou des réfugiés

Une approche adaptée aux enfants

Nous observons que les êtres humains se déplacent actuellement plus qu'ils ne l'ont jamais fait. Le nombre de migrants internationaux dans le monde a continué d'augmenter rapidement ces dernières années ; ils étaient environ 258 millions en 2017. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) estime qu'en 2017 68,5 millions de personnes étaient en situation de déplacement forcé dans le monde, dont 25,4 millions de réfugiés.

Par manque de données, il est difficile de se faire une idée précise de l'ampleur et des caractéristiques de la migration à l'échelle mondiale. Dans de nombreux cas, les données ne sont pas recueillies de manière systématique et, souvent, les données réunies sont de piètre qualité. Ces problèmes sont bien plus graves lorsqu'il s'agit de données concernant les enfants migrants et déplacés de force, étant donné que les problèmes de mesure sont accentués. Il est essentiel d'investir pour améliorer la collecte de données sur la migration et les déplacements, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants, afin de concevoir de meilleures politiques, de suivre les progrès accomplis et de contrôler l'application des mesures prises et leurs effets.

Il est fondamental de mettre en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale pour atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et pour réaliser les engagements pris par les États Membres de l'ONU dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et dans le pacte mondial sur les réfugiés.

Les migrants et les réfugiés font partie des plus exclus des prestations, même les plus rudimentaires, dans les instruments et régimes de protection sociale. Selon le rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur la migration et le Programme 2030, les estimations montrent que seuls 22 % des migrants sont couverts par la protection sociale et que ce droit n'est garanti qu'à 1 % de ceux qui passent d'un pays à faible revenu à un autre. À l'heure actuelle, cette terrible situation accentue les vulnérabilités, augmente les risques de pauvreté, d'exploitation et d'exposition à la discrimination/à la marginalisation, ce qui est particulièrement grave pour les enfants de moins de 18 ans, qui représentent une grande partie des personnes en situation de déplacement.

La protection sociale, qui est un droit de l'homme fondamental au regard du droit international, est de plus en plus considérée comme une politique d'intervention efficace pour faire reculer la vulnérabilité et l'extrême pauvreté et pour contribuer au développement et à la transformation structurelle d'une société.

Fournissant des systèmes réactifs sur le long terme, les programmes de protection sociale, notamment dans un contexte migratoire, peuvent contribuer à faire reculer la pauvreté, les inégalités et la misère, et stimuler le développement humain, la paix sociale et la résilience. La protection sociale peut jouer un rôle important dans la gestion des flux migratoires, dans la stabilisation des sociétés et dans le soutien au développement économique. Cependant, les gouvernements, les milieux universitaires ou les praticiens n'accordent étonnamment que peu d'attention à ces

fonctions prometteuses en tant que stratégies de réduction des facteurs d'expulsion en matière migratoire.

Un système de protection sociale bien établi dans un contexte de crise et dans les pays de transit peut réduire les vulnérabilités et diminuer les risques au minimum, renforçant ainsi la résilience des individus et des communautés.

Dans les pays de destination, il est impératif de faciliter l'accès à la protection sociale et de passer à de nouveaux systèmes de protection sociale afin d'agir efficacement ; le statut des migrants au regard de la réglementation est généralement un facteur déterminant. Il arrive qu'il n'y ait pas de protections, en particulier pour les migrants en situation irrégulière. Toutefois, même lorsqu'elles existent, la peur de l'expulsion peut entraver l'accès aux programmes publics de protection sociale, entraînant une plus grande vulnérabilité. L'absence d'acte de naissance ou de titre de séjour, l'identité juridique, la langue, le manque d'informations, la discrimination et les différences culturelles font partie des autres obstacles matériels à la protection sociale que rencontrent les migrants.

Les migrants qui vivent dans des pays en crise sont particulièrement affectés par le manque de protection sociale. Ils sont touchés de façon disproportionnée par les chocs induits par la migration, par le fait de se trouver dans un pays en crise et par leur exclusion de la protection sociale.

Il est donc évident que des stratégies adaptées aux besoins des migrants, assorties d'une approche adaptée aux enfants, sont nécessaires. Pour garantir l'efficacité, la prévisibilité et une transition sûre vers une stratégie de développement à moyen et à long terme, il est essentiel que les gouvernements, en collaboration avec des partenaires multipartites, trouvent des moyens créatifs pouvant être adaptés au contexte afin d'instaurer des systèmes de protection sociale nationaux qui remédient aux crises et qui tiennent compte de la migration.

Il est important de noter que la mise en place d'un programme de protection sociale qui suppose une véritable transformation, c'est-à-dire qui ne se limite pas seulement à protéger les personnes contre les risques associés à la pauvreté mais qui s'attaque aussi à ses causes structurelles, exige un cadre de coopération et une démarche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société.

À cet égard, le rôle d'organisations dirigées par des réfugiés dans la promotion d'activités de protection sociale augmente depuis peu pour ce qui concerne la fourniture de services tels que l'enregistrement des naissances, l'alimentation, le logement, l'éducation, les soins de santé et les activités de plaidoyer.

Cette nouvelle stratégie demeure insuffisamment étudiée par les universitaires, les décideurs et les praticiens.

Des études ont montré les effets positifs qu'avait le fait que des services culturellement adaptés et dispensés dans la langue maternelle des réfugiés et des migrants étaient assurés par un prestataire ayant eu la même expérience migratoire, et partageant leur culture, leurs traditions et leurs valeurs. Un traumatisme est davantage atténué lorsque le prestataire parle la même langue et qu'il comprend l'expérience traumatisante vécue. Les réfugiés peuvent contribuer à combler les lacunes dans le domaine de l'éducation en dispensant le programme scolaire aux enfants dans leur langue maternelle. Les femmes deviennent autonomes si elles travaillent et si elles peuvent assumer les besoins de leurs enfants et les protéger.

L'Ouganda et le Kenya offrent des exemples intéressants en matière d'initiatives d'organisations dirigées par des réfugiés. À Nairobi, par exemple, des entreprises sociales dirigées par des réfugiés forment tant les réfugiés que les nationaux aux arts et à la confection et réinvestissent les bénéfices tirés de la vente de leurs produits dans des projets de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants vulnérables des communautés locales et réfugiés.

À Kampala, des jeunes sont formés dans le cadre de programmes d'organisations dirigées par des réfugiés et acquièrent les compétences nécessaires pour pouvoir subvenir à leurs besoins et construire un avenir meilleur.

La protection sociale doit commencer par viser les jeunes enfants, âgés de 0 à 5 ans. Le décalage qui existe entre les politiques courantes en matière de protection sociale et le fait qu'il est nécessaire d'adopter des dispositions spécifiques en faveur de la petite enfance, en particulier pour les enfants migrants et réfugiés, n'est pas souhaitable.

Pour les plus jeunes réfugiés, les conséquences psychologiques des déplacements forcés et les répercussions de ceux-ci sur leur développement peuvent être dévastatrices. En effet, les cinq premières années de vie jouent un rôle essentiel dans la formation de l'intelligence, de la personnalité et du comportement social, ainsi que dans la constitution de la capacité à participer ultérieurement, et de manière productive, à la vie de leur communauté, de leur lieu de travail et de la société. Les plus jeunes réfugiés ont besoin d'une attention particulière, mais ils sont souvent oubliés. L'absence d'intervention en leur nom aura sans nul doute des conséquences préjudiciables sur la communauté mondiale.

Le développement du jeune enfant atténue les traumatismes de l'enfance, le stress toxique et les privations en créant le capital humain et social nécessaire au développement et contribue à la consolidation de la paix. Il aide à briser les cycles de transmission intergénérationnelle de la pauvreté économique et éducative.

Par exemple, le programme d'iACT mené dans l'est du Tchad, intitulé Little Ripples, est un programme d'éducation préscolaire mené par des réfugiés, durable et culturellement adapté, qui lève les obstacles à l'accès à l'éducation et qui intègre la communauté en organisant cet enseignement chez les réfugiés. Des réfugiés ont reçu une formation professionnelle au développement socio-affectif et cognitif des enfants. Ils s'approprient le programme, le dispensent, puis forment d'autres personnes.

Ce programme est reproduit dans d'autres contextes où se trouvent des réfugiés.

Recommandations

1. Recueillir et partager des données ventilées sur les migrants et les réfugiés ; faciliter l'enregistrement de la naissance des enfants réfugiés et progresser vers une plus grande portabilité des documents, de sorte que ces enfants puissent être comptabilisés et soient en mesure d'accéder à des services tels que l'éducation et les soins de santé ;
2. Reconnaître le rôle crucial de la politique de protection sociale dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
3. Promouvoir un programme de protection sociale qui réponde à la crise et tienne compte de la migration, tout en suscitant une réelle transformation ;
4. Comblent l'écart entre la politique de protection sociale courante et le développement du jeune enfant ;

5. Promouvoir le développement du jeune enfant dans un contexte migratoire en tant qu'instrument facilitant la cohésion et la paix sociales.
